



REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL EAU ET ASSAINISSEMENT

Compte-rendu

Mardi 13 mai 2025 de 14h00 à 17h00
A Marseille



SOMMAIRE

Participants	2
Introduction	2
Programme	3
Compte-rendu du webinaire du pS-Eau	3
Echanges en présentiel	11
Actualités et Conclusion	12

PARTICIPANTS

- RAMARLAH Dominique, Projets pour tous
- GONIN Philippe, AirDrink
- ARBEZ Jacques, Solidarité Eau Sud
- PIERRE Philippe, Solidarité Eau Sud
- VOLA Jean-Michel, Solidarité Eau Sud
- PADOVANI Catherine, Secours Populaire et Fresque de l'eau
- BLINDA Mohammed, VOSPro et Secours Populaire
- DUBOIS Luc, Territoires Solidaires
- HENRY Louison, Territoires Solidaires

INTRODUCTION

Territoires Solidaires est partenaire de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre d'une convention qui vise à renforcer l'information et la capacité d'intervention des acteurs de la coopération internationale dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement, la lutte contre les pollutions et la préservation des ressources en eau.

Dans ce cadre, le Groupe de travail est un espace d'échanges, de renforcement de compétences et d'information pour les acteurs de la région qui interviennent sur ces thématiques. Le groupe de travail se réunit plusieurs fois par an dans différents départements, afin d'aller à la rencontre du plus grand nombre d'acteurs locaux. Cette réunion s'est tenue à Marseille, dans les locaux de Territoires Solidaires.

PROGRAMME

Sujet	Intervenant
Webinaire : Comment assurer la viabilité économique d'un service d'eau potable dans le cadre d'un projet de solidarité internationale ?	Programme Solidarité Eau (Carole CHEMIN) Association Inter Aide (Tristan SALMON)
Echanges en présentiel	Membres du Groupe de travail
Actualités et Conclusion	Territoires Solidaires (Louison HENRY & Capucine GUIEU)

COMPTE-RENDU DU WEBINAIRE DU PS-EAU

Evènement organisé par :



En partenariat avec :



Avec l'appui technique et financier de :



Comment assurer la viabilité économique d'un service d'eau potable dans le cadre d'un projet de solidarité internationale ?

Date : 13/05/2025 de 14h-16h- [Lien vers le replay](#)

Introduction :

L'accès à l'eau potable est un droit fondamental et un élément crucial pour la santé publique. Cependant, garantir la viabilité économique des services d'eau potable représente un défi de taille pour de nombreuses collectivités du Sud. La gestion durable de cette ressource vitale nécessite une approche intégrée qui combine des aspects techniques, sociaux, environnementaux et économiques. Dans un contexte de changement climatique et de croissance démographique, les enjeux liés à la fourniture d'eau potable deviennent de plus en plus complexes. Il est donc essentiel d'explorer différents modèles d'organisation des services, d'investir dans des infrastructures durables et d'impliquer les communautés locales dans la gestion des ressources. Dans ce cadre, l'Objectif de Développement Durable (ODD) 6, qui vise à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et à gérer durablement les ressources en eau, revêt une importance particulière. Cet objectif souligne la nécessité d'améliorer la qualité de l'eau, de réduire la pollution et d'augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources hydriques. La viabilité économique des services d'eau potable est donc intrinsèquement liée à la réalisation de cet ODD, nécessitant des investissements continus et une gouvernance efficace.

Ce webinaire se propose d'examiner les différents points à prendre en compte pour assurer la pérennité financière et opérationnelle des services d'eau potable tout en répondant aux besoins croissants des populations.

Objectifs :

- Clarifier la notion de viabilité économique et les conditions nécessaires à considérer lors de la conception d'un projet d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP)
- Initier les participants à différentes notions clés et prérequis à prendre en compte dans la recherche de la viabilité économique d'un service d'eau potable.
- Sensibiliser à l'importance d'intégrer des activités liées au renforcement du service d'eau potable dans les projets de SI.
- Échanger sur les bonnes pratiques et les défis rencontrés dans la mise en œuvre des aspects de viabilité, à travers des retours d'expérience.

Résultats attendus :

- Les participants sont sensibilisés à l'importance d'une approche intégrée visant la viabilité économique des services d'eau potable ;

- Les participants bénéficient d'outils méthodologiques pour faciliter la mise en œuvre du volet dédié au fonctionnement du service d'eau potable dans leurs projets ;
- Les participants bénéficient d'un retour d'expérience qui facilite l'identification des difficultés et bonnes pratiques.

Programme de la rencontre :

	Intervenant	Thème	Lien vers le support de présentation :
14h	pS-Eau- Carole Chemin	Introduction	
14h10	Géraldine Le Carret (Resacoop)	Présentation des RRMA	Lien
14h15	pS-Eau- Carole Chemin	➤ Présentation théorique « viabilité économique du service d'eau potable	Lien
14h45	Echange avec les participants		
15h	Inter Aide- Tristan Salmon	➤ La viabilité économique des services en zone rurale	Lien
15h40	Echange avec les participants		
16h	AERMC- Rémi Touron	Conclusion et clôture	

Echange avec les participants :

1) Les systèmes prépayés à la borne fontaine sont-ils souhaitables ?

Carole Chemin (pS-Eau) : L'étude de faisabilité et le diagnostic socio-économique permettront de répondre à cette question. Pour rappel, le système de prépaiement repose sur la vente, par le fontainier ou vendeur d'eau, de crédits d'eau aux consommateurs sous la forme d'un badge préchargé. L'affectation des crédits se fait via téléphone mobile.

Il existe des retours de terrain indiquant que le système fonctionne bien, mais nous avons également reçu des retours négatifs, notamment lorsque le gestionnaire du service n'avait pas été associé au choix de cette technologie et refusait dès lors de l'utiliser.

Je vous encourage, en complément du diagnostic, à vous informer sur l'existence d'initiatives similaires dans la zone, et surtout à associer les autorités locales ainsi que l'ensemble des parties prenantes lors des choix techniques.

2) Quelle durée doit-on considérer pour que le gestionnaire sera suffisamment formé pour être complètement autonome dans l'exploitation du service ?

Carole Chemin (pS-Eau) : Il n'existe pas de durée moyenne prédéfinie pour évaluer le bon fonctionnement d'un service. Le suivi technique et financier permet de juger de la performance du service et de sa gestion. Une évaluation annuelle, basée sur des indicateurs tels que la satisfaction des usagers, le nombre et la durée des pannes, ou encore le taux de recouvrement des factures d'eau, permettra de déterminer si le gestionnaire a encore besoin d'un appui ou de formations complémentaires.

Les délais d'atteinte d'une autonomie effective peuvent varier considérablement selon les conditions locales. Des facteurs tels que l'instabilité politique ou institutionnelle, ou encore le niveau de compétence des gestionnaires, influencent fortement le rythme et la qualité de mise en œuvre du service.

Ana Sanchez (pS-Eau) : La question de la durée du projet est délicate, car il est difficile d'en établir une prévision précise. Ce que nous observons sur le terrain, c'est que plus les usagers sont accompagnés — à travers des actions de sensibilisation et des renforcements de compétences des acteurs locaux —, plus les services tendent à être durables et efficaces. Il est donc recommandé d'adopter une **stratégie à moyen terme**, en maintenant une présence dans la même zone sur une durée suffisante pour consolider les acquis et favoriser l'appropriation locale du service.

3) Comment faire financer les actions d'accompagnement à moyen terme par les bailleurs ?

Carole Chemin (pS-Eau) : Il est possible de phaser le projet ou d'envisager une intervention à l'échelle d'une commune puis d'une intercommunalité et/ ou un département. À chaque nouvelle phase, il peut être pertinent d'inclure des activités de suivi dans les zones déjà couvertes, tout en permettant aux exploitants formés précédemment de participer aux nouvelles sessions de formation. Cela offre l'opportunité de renforcer régulièrement les bonnes pratiques en matière de gestion d'un service d'eau potable et de consolider les compétences acquises.

4) Qu'entend-on par gestion professionnelle d'un service ? Est-ce qu'on parle de compétence ou de rémunération des gestionnaires ?

Tristan Salmon (Inter Aide) : La professionnalisation ne signifie pas nécessairement la rémunération des personnes en charge de certaines tâches. Par exemple, en Éthiopie, les acteurs impliqués sont des volontaires et ne perçoivent donc pas de salaire. En revanche, cela implique de les accompagner, de les former et de leur fournir les outils nécessaires pour assurer le suivi des points d'eau sur leur territoire. C'est dans ce sens que le terme "professionnalisation" doit être compris : il s'agit de renforcer les capacités et de structurer les pratiques, sans pour autant envisager une rémunération systématique.

5) Les éléments présentés semblent assez complexes à mettre en œuvre pour des associations composées uniquement de bénévoles ?

Tristan Salmon (Inter Aide) : Chaque modalité de gestion doit être coconstruite avec les acteurs locaux. Même les dispositifs que nous soutenons présentent des limites : dans certains cas, les gestionnaires restent malheureusement éloignés d'une véritable autonomie.

Inter Aide, en tant qu'ONG inscrite dans une démarche de long terme, bénéficie de la possibilité de tester différentes approches. Certaines se sont révélées efficaces, d'autres moins. L'élément central à retenir est que les solutions doivent être élaborées en concertation étroite avec les acteurs locaux, y compris lorsqu'il s'agit de démarches innovantes. En effet, les textes législatifs, comme le code de l'eau, ne précisent généralement pas les modalités concrètes d'organisation du suivi des services.

Il s'agit donc de travailler main dans la main avec les autorités locales, afin de concevoir des dispositifs concrets, pratiques et adaptés aux capacités des acteurs sur le terrain. Il n'existe pas de solution clé en main, mais des étapes fondamentales à ne pas négliger :

- La co-construction des solutions avec les parties prenantes locales ;
- La professionnalisation des gestionnaires, qu'elle soit rémunérée ou non ;
- Une tarification adaptée du service pour garantir sa durabilité ;
- La réalisation d'ouvrages techniquement maintenables localement ;
- Une vision à long terme, incluant non seulement l'investissement initial, mais aussi l'accompagnement de la gestion sur plusieurs années, condition indispensable à la viabilité du service

La présentation qui a été faite repose sur nos expériences dans des pays où Inter Aide est présent depuis de nombreuses années. Dans ces contextes, les réseaux sont souvent bien établis, couvrant plusieurs districts, avec des dispositifs de gestion plus structurés. Cependant, d'autres zones sont en phase d'implantation plus récente, comme c'est le cas en Guinée. Là-bas, les services de gestion restent encore modestes, car ils sont en cours de co-construction. Nous intervenons actuellement à l'échelle d'une préfecture et de deux communes, avec pour objectif de tester des approches à petite échelle.

L'enjeu est de déterminer ce qui est viable et durable, mais aussi d'évaluer dans quelle mesure les acteurs locaux peuvent être mobilisés et sur quelles fonctions spécifiques.

6) Avez-vous expérimenté les réseaux d'eau en zone rurale ? Si oui, quelles sont les difficultés ?

Tristan Salmon (Inter Aide) : Nous intervenons sur des ouvrages à technologie simple, principalement des pompes à motricité humaine et des réseaux gravitaires (alimentés par la gravité, sans recours à l'énergie solaire). En Éthiopie et à Madagascar, les systèmes de gestion que nous soutenons sont effectivement mis en œuvre sur ce type de réseaux gravitaires.

Nos retours d'expérience montrent que les modalités de paiement peuvent varier selon le contexte : elles sont parfois forfaitaires en zone villageoise, ou volumétriques dans les petits bourgs ruraux, notamment lorsque la cohésion sociale est plus fragile.

Dans tous les cas, l'objectif est de mettre en place des ouvrages techniquement maintenables par les opérateurs locaux, en tenant compte de leurs compétences et des moyens réellement disponibles sur le terrain.

Ana Sanchez (pS-Eau) : Je tiens à insister sur l'importance du diagnostic initial, qui constitue une étape clé pour orienter les choix techniques et organisationnels. Les retours d'expérience que nous partageons aujourd'hui ont pour but de nourrir votre réflexion, mais il est essentiel de garder en tête qu'il n'existe pas de modèle unique ou universel.

Par exemple, la rémunération ou non du gestionnaire dépend fortement du contexte local. Il est donc indispensable de mener à la fois un diagnostic technique et une analyse socio-économique approfondie pour définir une stratégie adaptée.

N'hésitez pas à solliciter le pS-Eau, qui peut vous mettre en relation avec d'autres opérateurs intervenant dans les mêmes zones. Cela peut vous faire gagner du temps et enrichir vos démarches.

Gardez également à l'esprit que les solutions que vous mettrez en place seront appelées à évoluer dans le temps. L'appui proposé devra donc être adapté en continu, en fonction des résultats observés et des retours du terrain.

Enfin, même si nous ne pouvons pas traiter chaque cas particulier aujourd'hui, n'hésitez pas à nous contacter pour des accompagnements individualisés si besoin.

7) Quelles sont vos retours d'expériences concernant les unités de traitement d'eau de surface ?

Tristan Salmon (Inter Aide) : Inter Aide n'a pas développé d'expérience avec ce type d'infrastructure.

Ana Sanchez (pS-Eau) : Le pS-Eau a des informations à ce sujet, vous pouvez me solliciter ultérieurement sur cette question.

8) Quels sont les liens entre la viabilité économique d'un service d'eau potable et l'environnement ?

Tristan Salmon (Inter Aide) : La viabilité environnementale est prise en compte dès la phase d'analyse des ressources en eau disponibles, lors du montage du projet. Cette étape est essentielle pour anticiper et limiter les impacts liés à la saisonnalité, et pour s'assurer que la ressource puisse répondre durablement à la demande.

Une attention particulière doit être portée à la capacité des sources à couvrir les besoins, notamment en cas de branchements domiciliaires, qui peuvent entraîner une augmentation significative de la consommation. Lorsque les ressources sont limitées, il est pertinent de mettre en place une tarification progressive, afin d'encourager une utilisation raisonnée de l'eau.

Par ailleurs, des mesures de protection des ressources peuvent être intégrées, notamment au niveau des bassins versants de captage. Cela peut inclure des actions de lutte antiérosive comme l'aménagement de courbes de niveau ou la plantation d'arbres, contribuant ainsi à préserver durablement la disponibilité de la ressource.

9) Est-ce que la tarification permet de prendre en compte l'amortissement des infrastructures sur 15 ans ?

Tristan Salmon (Inter Aide) : La tarification du service permet de couvrir une partie des coûts de fonctionnement, notamment ceux liés à l'exploitation, à la maintenance et au suivi. En revanche, en ce qui concerne les investissements initiaux — construction ou réhabilitation des ouvrages —, le tarif de l'eau à lui seul ne suffit pas.

Ces investissements doivent être pris en charge par des financements externes, qu'ils soient internationaux ou nationaux. Les gouvernements, par exemple, peuvent jouer un rôle clé dans le financement de la réhabilitation des points d'eau. Il est donc crucial de ne pas confondre le financement de l'investissement avec celui de l'exploitation : la tarification du service vise avant tout à assurer la pérennité de la gestion, pas à financer les infrastructures initiales.

10) Quels sont vos retours concernant l'assainissement ?

Tristan Salmon (Inter Aide) : Ce n'est pas le sujet central de la présentation d'aujourd'hui, mais il est important de mentionner qu'Inter Aide intervient également sur les questions d'assainissement, qui constituent un levier important d'engagement communautaire en amont des projets d'eau potable.

En effet, aucun investissement en infrastructures d'eau potable n'est réalisé dans les villages tant qu'un taux de couverture en latrines d'eau moins 80 % n'est pas atteint. Cette condition vise à garantir un engagement réel des communautés.

Le travail préalable sur le volet assainissement permet non seulement d'améliorer les conditions sanitaires, mais aussi de préparer les communautés à la gestion et à la tarification d'un service d'eau potable. C'est souvent un premier pas structurant vers l'appropriation locale et la durabilité du service.

11) Combien coûte la maintenance sur la base d'un village de 3000 habitants ?

Tristan Salmon (Inter Aide) : Nous travaillons actuellement à une meilleure connaissance des coûts réels des services d'eau, afin de mieux comprendre combien coûte un service dans la durée. Même si nous ne disposons pas encore de données très détaillées, nous avons rassemblé quelques éléments chiffrés que nous pouvons partager.

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle villageoise, mais elles offrent une vue d'ensemble par pays, ce qui permet d'avoir des ordres de grandeur utiles pour la planification. Cela dit, il s'agit d'un travail complexe et de longue haleine, et je ne suis donc pas en mesure de fournir à ce stade un montant précis ou généralisable.

Olivier Celaries (Inter Aide) : Pas d'éléments chiffrés précis en tant qu'ONG, quand nous regardons en interne combien coûte par famille bénéficiaire, c'est assez efficient (5/6€/ ménage en moyenne) par rapport à des plus gros projets mobilisant des ressources plus importantes en termes d'investissement.

Tristan Salmon (Inter Aide): Chaque contexte est spécifique, et l'échelle territoriale d'intervention doit se construire progressivement. En Guinée, par exemple, nous intervenons actuellement sur deux communes, où le système n'est pas encore pleinement viable. C'est pourquoi nous continuons à lui apporter un appui technique régulier.

L'objectif, à ce stade, n'est pas d'instaurer immédiatement une modalité de gestion complète, mais plutôt de mobiliser les communautés autour du paiement du service, ce qui constitue un premier pas essentiel. Il est généralement plus efficace d'introduire la notion de tarification dès le début, plutôt que d'attendre que le service soit totalement opérationnel.

En effet, il est souvent très difficile de faire accepter le paiement d'un service qui a été initialement proposé gratuitement, tout comme il est compliqué d'en augmenter le tarif une fois qu'il est perçu comme acquis.

Conclusion

Rémi Touron (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse): Merci à tous pour vos interventions. Les présentations ont été particulièrement riches et ont apporté des éléments concrets et utiles autour de la question de la tarification des services d'eau.

L'AERMC tient à souligner l'importance pour les opérateurs de promouvoir systématiquement le principe du paiement du service de l'eau. Cela étant dit, il est essentiel de reconnaître que, sur le terrain, évaluer le prix juste de l'eau et du service n'est pas une tâche simple. Cela nécessite une compréhension fine du contexte local : la disponibilité des ressources, le niveau d'acceptation du paiement par les usagers, ainsi que le cadre réglementaire en vigueur dans chaque pays.

Ces sujets ont été largement abordés aujourd'hui, et les différentes méthodes de tarification présentées nous donnent des repères pour mieux orienter les choix et adapter les solutions.

Nous rappelons ce principe fondamental : l'eau peut être gratuite, mais le service, lui, ne l'est pas. Il est crucial de laisser du temps pour ancrer ces nouveaux usages et accompagner les communautés dans ce changement de paradigme.

Enfin, j'encourage chacun à intégrer pleinement les dimensions de formation, de maintenance et de tarification dans la conception de vos projets. Ce sont des éléments indispensables pour garantir la durabilité du service. Nous serons particulièrement attentifs à ces aspects dans l'analyse des dossiers déposés pour demande de financement.

ECHANGES EN PRESENTIEL

Solidarité Eau Sud : La présentation était très théorique mais intéressante, cela donne des perspectives si on a les moyens de réaliser ce qui est préconisé. Le problème, évidemment, ce sont les moyens financiers qui manquent pour assurer le suivi, la gestion et la maintenance à long terme.

A SES, on expérimente des projets proches géographiquement les uns des autres pour assurer et faciliter le suivi des projets.

Pour considérer l'ensemble des éléments mentionnés, il faut s'appuyer sur les autorités locales, ce qui est plus compliqué lorsqu'on arrive sur un nouveau territoire, sans avoir les bonnes entrées institutionnelles.

Il est important de s'appuyer sur les autorités locales, mais dans l'un de ses projets, SES s'est appuyé par exemple sur une coopérative paysanne qui préexistait et ont ajouté une part de cotisation de ses membres qui permettait de financer l'accès à l'eau.

M. BLINDA : Lorsqu'on travaille les questions d'accès à l'eau, il faut également se pencher sur la question de l'assainissement et des coûts associés, ne serait-ce que pour des questions de santé.

D. RAMARLAH : Dans le webinaire, il a été mentionné que l'équipement en latrines conditionne la réussite d'un projet d'accès à l'eau. La problématique, à Madagascar, est le frein culturel sur la réutilisation des eaux usées. Un diagnostic et une étude de faisabilité ont déjà été réalisées, mais comment travailler avec les bénéficiaires pour favoriser l'acceptabilité du projet ?

P. GONIN : Au Togo, dans le cadre d'un projet en cours, se pose la question : A quel moment doit-on commencer à faire cotiser les usagers quand un projet est en cours ?
→ Les autres participants conseillent d'attendre que l'eau soit disponible pour que les usagers paient un service qui leur est disponible.

C. PADOVANI : Ce serait pertinent de faire un focus sur la qualité de l'eau et les coûts associés pour vérifier sa qualité et sa quantité, avant même de réfléchir au projet et de penser à sa viabilité.

ACTUALITES ET CONCLUSION

Le dispositif Tandems ODD

Territoires Solidaires lance en 2025 un nouveau dispositif de soutien aux projets d'Education à la citoyenneté mondiale : les Tandems ODD. Les Tandems ODD permettent à des élèves ou étudiants de participer à un projet d'éducation à la citoyenneté mondiale durant une année scolaire.

Le projet doit être construit par un binôme constitué d'une équipe éducative au sein d'un établissement d'enseignement et d'une association de coopération internationale. 3 interventions minimum doivent être réalisées auprès des élèves. Le dispositif prévoit un accompagnement au montage de projet par Territoires Solidaires et une dotation forfaitaire de 650 €.

Nous avons obtenu un cofinancement de l'AERMC pour le soutien de 2 Tandems ODD portant sur l'eau et l'assainissement et réalisés avec des étudiants en formation supérieure dans le domaine de l'eau. Nous avons déjà constitué une liste de formations de la région qui remplissent ces critères.

Au-delà de la sensibilisation aux enjeux de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde, ce type de projet peut vous permettre d'instaurer un dialogue avec des établissements d'enseignement et avec des jeunes pour promouvoir l'engagement dans des projets de coopération internationale.

N'hésitez pas à contacter Capucine Guieu pour plus d'informations : c.gieu@territoires-solidaires.fr

Les prochains rendez-vous de Territoires Solidaires :

- ⌚ Groupe de travail Eau & Assainissement à Nice le 10 juin (14h-17h) : [Inscription & Programme](#)
- ⌚ Formations :
 - Découvrir et savoir réutiliser les méthodes pédagogiques de l'Education à la Citoyenneté Mondiale (ECM) à Aix-en-Provence le 13 juin (9h30-16h30) : [Inscription & Programme](#)
 - Module 5. Intégrer l'approche genre dans les projets pour un développement plus juste et équitable à Marseille le 19 juin (10h-17h) : [Inscription & Contenu](#)
 - « Place aux Jeunes ! » | Favoriser la participation des jeunes dans mon association, à Marseille le 1^{er} juillet (10h-17h30) : [Inscription & Contenu](#)



TERRITOIRES SOLIDAIRES

RÉSEAU DES ACTEURS
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



contact@territoires-solidaires.com
territoires-solidaires.com